

Dansport

Que pense - votre
service sur la
tenue de la
présente lettre - ?

Le don
Puis

15/04/88 -

Nelchier

Prin lire cette lettre et
donnez votre avis justifié

19/4/88

MEYENZI Jean Claude
Enseignant
Commune KARAGO
GISENYI.

Gisenyi, le 1/3/1988

A l'attention de	D.G.S.L.
Date	31/3/88
N° Classement	2820/15/88

Monsieur le Redacteur en Chef de la
Revue STADES
B.P. 1475 KIGALI.

Monsieur,

Je m'empresse de vous adresser la présente lettre pour protester contre les allégations concernant certains footballeurs dits étrangers évoluant au Rwanda dont votre revue a fait cas dans son numéro 22 de Janvier 1988.

Ces allégations font suite, en réalité, à une lettre du Président Sectionnaire du MPR/KIVU chargé des Sports et Loisirs *quia* été interprétée de façon parcellaire et réactionnaire.

Nul n'ignore, en effet que le peuple rwandais a connu sa diaspora.

De source digne de foi, la population rwandaise émigrée dans les pays limitrophes s'élevait en 1970, à 2.080.000 habitants répartie de la manière suivante

- Zaïre	: 1.356.000
- Uganda	: 569.000
- Tanzanie	: 93.000
- Burundi	: 62.000

Rappelons qu'à cette même époque, la population rwandaise intérieure s'élevait à 3.757.000 habitants. C'est dire qu'en 1970, la population rwandaise émigrée, représentait 55% de la population intérieure.

A supposer que la population émigrée s'accroît au même rythme que la population intérieure (3,7%), leur nombre s'élèverait actuellement à 4.000.000 d'après cette formule mathématique $Pt = Po (1 +)^t$.

Pour être encore plus précis, je voudrais rappeler à l'auteur de l'article en question quelques éléments d'histoire.

C'est vers le début du 20ème siècle que les premiers rwandais ont commencé à émigrer vers les régions limitrophes. D'ailleurs le colonisateur allemand avait remarqué déjà avant 1900 que la densité de la population rwandaise était plus élevée par rapport aux régions limitrophes. Par conséquent, d'après les plans de l'occupant, les rwandais devaient constituer un réservoir de main d'œuvre en vue de la mise en valeur des territoires sous domination allemande.

La colonisation allemande prit fin avec la fin de la première guerre mondiale pour être relayée ensuite par la tutelle belge. Les constatations du premier n'auront pas échappé au second qui, dès 1922 commença à encourager une émigration volontaire dans le but surtout d'exploiter les mines du Katanga. A partir de cette période, l'émigration rwandaise ne cessera pas d'une part pour satisfaire les besoins du colonisateur (exploitation des mines du Katanga), d'autre part pour fuir la politique dictatoriale et féodale d'alors.

Voilà pourquoi l'enquête démographique de 1970, révéla une population émigrée dont nous avons indiquée l'effectif et dont la part des réfugiés de 1959/60 ne représente d'ailleurs qu'un très faible pourcentage.

En corollaire des faits évoqués, il existe bel et bien à l'étranger des rwandais qui y naissent, y vivent, et s'adonnent aux activités socio-culturelles dont notamment le sport.

Le journaliste auteur de l'article croit-il que les rwandais émigrés ont obtenu la nationalité des pays d'accueil? Si même tel était le cas, avons-nous le droit de dérwandiser les fils et les filles des émigrés qui se décident de rentrer dans les pays de leurs ancêtres ?

Toutes ces explications ont pour but d'amener le lecteur à voir plus clair. Revenons maintenant à la lettre du Président Sectionnaire du MPR/KIVU. Cette lettre indique une liste de joueurs zaïrois évoluant au Rwanda. D'emblée, il y a lieu d'affirmer que parmi ces joueurs se trouvent bel et bien des rwandais que malheureusement la vision et le jugement de notre journaliste ne savent pas identifier.

Illustrons notre propos par un cas, celui de Monsieur KAMANZI qui évolue actuellement dans l'équipe MUKUNGWA. Les parents de ce footballeur ont vécu au Zaïre, c'est un fait; lui-même est né, étudié et joué dans une des équipes de football du Zaïre (VIRUNGA de Goma) Par la suite les parents et leurs enfants se sont décidés de retourner au Rwanda, leur pays. Le joueur s'est fait inscrire dans un club rwandais en l'occurrence MUKUNGWA de sa région d'origine. En effet, les parents de KAMANZI sont originaire de la commune NKULI en préfecture RUHENGARI.

Pour qu'il ne répande plus de fausses informations, nous demanderions à ce journaliste d'aller faire un tour dans le coin indiqué. Il y verra certainement les parents de la famille du joueur et dont l'un des cousins germains est d'ailleurs un haut cadre de la diplomatie rwandaise.

.../...

Cet exemple est aussi vrai pour NZABANITA Bakary Youssouf contre lequel le journaliste s'est hystériquement acharné en disant: " ... tandis que le troisième (NZABANITA Bakary), également dans le club de Gisenyi se fait appeler NZABANITA et se targue d'être un authentique rwandais." C'est vraiment révoltant.

Curieusement et à notre grande surprise le même auteur ne fait aucune allusion au joueur RUTAYISIRE Emmanuel de nationalité burundaise et évoluant actuellement dans la formation MUKURA V.S.

Force est néanmoins de préciser que le Citoyen Président Sectionnaire du MPR/KIVU ne peut être reproché de quoi que ce soit. Car il sait pertinemment aussi que les BISENGA IMANA, les MUREKA TETE... sont zaïrois. Que voulez-vous qu'il pense des descendants des émigrés de 1940 ? C'est d'autant mieux pour nous.

En matière de football, les fraudes existent. Ces fraudes de nationalité sont malheureusement entretenues par certaines autorités communales qui délivrent des cartes d'identité aux requérants malhonnêtes.

Pour dénoncer ces abus, le journaliste devrait entrer au fond des choses, collecter ses données et les décortiquer avant de lancer des informations susceptibles d'obscurcir la vérité et de frustrer certains véritables fils du pays.

Qu'il nous soit permis aussi de nous en prendre à certains rwandais qui se prétendent plus rwandais que d'autres. Cette conviction ridicule se fonde malheureusement sur l'appartenance régionale ou linguistique.

Le football apparaît ainsi dans notre pays plus divisionniste qu'unioniste. Cette mauvaise attitude est de surcroît entretenue par certains journalistes partiels, malavisés et de mauvaise foi.

L'on a parfois stigmatisé l'expression SWAHILIE de certains footballeurs pour leur coller d'office une identité étrangère. Là aussi c'est une erreur.

Comme il est vrai que tous ceux qui parlent et comprennent le Kinyarwanda ne sont pas tous rwandais, il doit être admis aussi que tous ceux qui ne parlent ni ne comprennent le Kinyarwanda, ne sont pas forcément étrangers.

Un enfant né à l'étranger dont les grands parents sont partis en 1940 peut ne pas parler ou comprendre le Kinyarwanda.

Suite au problème démographique que connaît notre pays, l'émigration volontaire voire même organisée doit être encouragée. Toutefois, le retour régulier d'un émigré ne peut pas être refusé.

La situation d'étranger dans son propre pays risque de se perpétuer en frustrant ainsi une partie de la population surtout des régions frontalières.

Par exemple actuellement, il existe plusieurs enfants de la ville de Gisenyi, pour des raisons que j'ignore fréquentent l'école Primaire à Goma tout en rentrant le soir chez eux. S'ils restent là jusqu'à la fin du Secondaire, ils auront plusieurs langues d'expression: KINYARWANDA, KISWAHILI, FRANÇAIS. Et si après leurs études Secondaires ils ont la chance de fréquenter et de terminer les universités zaïroises, non seulement ils parleront lingala mais

aussi leurs mœurs et leur mode de vie, pourraient être en partie changé. Et si parmi eux se trouvent des footballeurs, il leur sera difficile de faire accepter leur identité rwandaise pourtant incontestable, quand bien même ils n'auront pas émigré.

Voilà en quelques mots les observations que nous avons à formuler concernant le caractère étranger de certains footballeurs. Nous espérons que vous aurez le courage de reproduire in extenso le contenu de la présente lettre sinon le devoir d'informer et d'éclairer l'opinion dont vous vous targuez, me paraîtrait ridicule, aléatoire et de parti pris.

Pour terminer, nous voudrions revenir sur cette importante précision:

- Naître à l'étranger
- Vivre à l'étranger
- Etudier à l'étranger
- Pratiquer le sport à l'étranger
- Ne pas bien parler le Kinyarwanda

ne signifient nullement qu'on est pas rwandais.

MUGENZI Jean Claude.

C.P.I. à:

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
K I G A L I.
- Monsieur le Secrétaire Général
du Service Central de Renseignements
K I G A L I.
- Monsieur le Directeur de l'Office
Rwandais d'Information (ORINFOR)
K I G A L I.
- Monsieur le Président
de la FERWABA
K I G A L I.

